

# DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

#### DMST 2023-08-04

### **DÉCISION DU MAIRE**

OBJET : Fourniture et acheminement d'électricité et services associés – Lot n°1 : C5 base

#### Attribution du marché

## Le Maire de la Commune de Sisteron,

**VU** l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

**VU** la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

A la suite d'une consultation par Appel d'Offres pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés – **lot n°1 C5 base**, ce marché a été attribué à **TOTALENERGIES** dont le siège se situe – 2 bis rue Louis Armand – 75015 PARIS pour un montant annuel de **206 839,53 € HTT**.

## DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer le marché concernant la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés – lot n°1 C5 base, ce marché a été attribué à TOTALENERGIES pour un montant annuel de 206 839,53 € HTT.

ARTICLE 2 : L'accord-cadre relatif au lot a une durée de 24 mois.

**ARTICLE 3**: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

**ARTICLE 4** : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à **TOTALENERGIES**.

Fait à Sisteron, le 20 juillet 2023

Pour copie conforme Le Maire, Daniel SPAGNOU